

# PROMIRE

*“Promouvoir une production de cacao sans  
déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire”*

Bulletin d'informations n°1 - Avril 2024



## Mot de bienvenue du Coordonnateur

*Photo du Coordonnateur du projet*

L'agriculture contribue à la déforestation à hauteur de 62% dont 38% sont dus à la production de cacao. Le défrichement des terres est l'un des principaux facteurs de déforestation dans les régions de l'Agnéby-Tiassa, de La Mé et du Sud-Comoé. Cette disparition des forêts a un impact

sur le climat, les populations et les productions agricoles.

En vue de réduire les émissions et restaurer le couvert forestier ivoirien, le gouvernement s'est engagé dans le mécanisme REDD+ et s'est doté d'une stratégie nationale REDD+.



Avec pour objectif de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de permettre à la Côte d'Ivoire d'accéder à des paiements basés

sur des résultats, PROMIRE qui s'inscrit dans le cadre du mécanisme REDD+ s'articule autour de deux composantes. Il s'agit de:

#### **Composante 1 : Finalisation et opérationnalisation de l'architecture nationale REDD+**

1. Actualisation du CNI REDD+ (Cadre National d'Investissement REDD+): Révision et mise à jour du plan d'investissement pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.
2. Mise à jour du NERF (Niveau d'Émission de Référence Forestière): Révision des données de référence pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation.
3. Finalisation et opérationnalisation du SNSF (Système National de Surveillance Forestière): Mise en place d'un système efficace de surveillance des changements forestiers.
4. Opérationnalisation du SIS (Système d'Information Spatiale): Mise en place d'un système informatisé pour la gestion et l'analyse des données spatiales liées à la déforestation.

#### **Composante 2 : Déploiement d'actions innovantes pour réduire la déforestation**

1. Elaboration des plans de développement locaux (PDL): Création de 23 plans visant à intégrer des pratiques agricoles durables et à réduire la pression sur les forêts.
2. Renforcement de la sécurité foncière : Soutien aux initiatives visant à sécuriser les droits fonciers ruraux, assurant une gestion durable des terres.
3. Appui technique agricole et restauration des forêts dégradées



**Le projet PROMIRE permettra de finaliser l'architecture nationale REDD+ et de déployer des actions innovantes de lutte contre la déforestation.**

Pour aboutir à ces résultats, plusieurs partenaires nationaux notamment l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER), les ONG SED, GIREFOR, APFNP, la Fondation Marie Esther contribuent à la mise en œuvre du projet à travers les activités d'agroforesterie et de restauration forestière.



# Restauration forestière

## **Une superficie de 317 hectares (dont 163 hectares réalisés en 2022 et 154 hectares réalisés en 2023)**

L'activité a été conduite en partenariat avec des organisations locales qui sont : a) Association des Propriétaires de Forêts Naturelles et Plantations d'Affery (APFNP-AFF), b) Groupement Ivoirien Reboisement et d'Entretien des Forêts (GIREFOR), c) Santé - Education - Développement (SED). Certaines parcelles ont été restaurées à travers le système taungya (association d'essences forestières avec des cultures

vivrières) principalement au profit des femmes. Les principales essences plantées, répondant aux besoins des ménages mais aussi adaptés écologiquement aux zones visées sont le gmelina (*Gmelina arborea*), le teck (*Tectona grandis*), le fraké (*Terminalia superba*), le framiré (*Terminalia ivorensis*), le niangon (*Heritiera utilis*) et le bois bété (*Mansonia altissima*).



## Reconstitution du couvert forestier Ivoirien : le projet PROMIRE ambitionne de restaurer 1000 hectares de forêt en 2024

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) veut à travers le projet « Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire » (PROMIRE) co-exécuté avec le ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique

(MINEDDTE), restaurer 1000 hectares de forêts en 2024.

En marge de la deuxième réunion du comité de pilotage dudit projet, une visite de terrain a été organisée le mercredi 6 décembre 2023 sur des parcelles d'agroforesterie à Aboudé Kouassikro et de restauration forestière à Oress Krobou, dans le département d'Agboville. Cette visite a permis aux membres du comité de

mesurer les réalisations du projet et surtout d'échanger avec les bénéficiaires.

Dans le village d'Aboudé Kouassikro, deux parcelles d'agroforesterie ont été visitées. Sur la première d'une superficie de 11,5 ha appartenant à Ahibé Yao Augustin, ce sont des arbres forestiers tels que le Tiama, le Fraké, le Framiré, le Petit Cola et des plants fruitiers, notamment l'oranger et l'avocatier qui ont été plantés et qui contribuent à la reconstitution du couvert forestier.

L'homme âgé de 75 ans s'est dit heureux d'être bénéficiaire. « Il n'y a plus d'arbre dans nos forêts, il faut faire un reboisement pour lutter contre la déforestation. Les arbres que je plante aujourd'hui, je sais qu'ils bénéficieront plus tard à mes enfants mais aussi à toute la prochaine génération. J'en suis fier » a-t-il fait noter.

La seconde parcelle est celle de Akalé Gohi Pascal et son épouse. Sur une superficie de 2,5 ha de cacao, il s'est dit heureux du rendement qui est de 2,2 tonnes depuis l'introduction des arbres fruitiers et forestiers dans sa plantation.

Les membres du comité de pilotage ont ensuite mis le cap sur des parcelles de restauration forestière dans le village Oress Krobou. Sur ce site, Yao Ahoussou Jean Jaures pratique le système « tonja » qui est l'association des cultures vivrières aux arbres forestiers. Il assure que cela lui est bénéfique car constituant pour lui, une seconde source de revenu.

Félicitant les bénéficiaires pour le travail, les membres du comité de pilotage de PROMIRE disent être satisfaits du constat fait sur le terrain.

## **Parcelles restaurées en 2023**

La densité moyenne des parcelles reboisées par l'ONG SED est de 500 pieds / ha soit un écartement de 4 mx5 m.

Plusieurs espèces sont plantées selon les caractéristiques de jachère et les préférences des producteurs. Le modèle le plus utilisé c'est l'association de Teck, Fraké, Framiré, Cedrela et Gmelina

### ***· Parcelles reboisées par l'ONG GIREFOR (76,38 ha)***

Trois modèles ont été développés dans les zones ciblées avec une moyenne de 400 arbres/ha soit un écartement 5 m x 5 m, selon les caractéristiques des parcelles :

- Restauration de parcelles dégradées avec du Teck, Gmelina, Fraké et Framiré en système taungya (association de cultures vivrières) ; plus d'informations sur les types de culture

- Association de plusieurs espèces à croissance lente dans la parcelle (Tiama, Niangon, Koto, Bété, Makoré, Assamela, Kplé), permettant une culture intercalaire annuelle (banane et maïs) : et

- Enrichissement de la parcelle avec les espèces Tiama, Ngiangon et Bété dans une jachère moins dégradée.

## ***Parcelles reboisées par l'ONG APFNP (32,13 ha)***

La densité moyenne des parcelles reboisées par l'ONG APFNP est de 500 pieds / ha soit 4 m x 5 m.

- **Restauration de parcelles dégradées** avec du Teck, Gmelina, Fraké et Framiré en système taungya (association de cultures vivrières) ;
- **Association de plusieurs espèces à croissance lente** dans la parcelle (Tiama, Niangon, Koto, Bété, Makoré, Assamela, Kplé), permettant une culture intercalaire annuelle (banane et maïs) ; et
- **Enrichissement de la parcelle** avec les espèces Tiama, Niangon et Bété dans une jachère moins dégradée.



*Parcelle de Gmelima*

# Agroforesterie

**1394 ha (dont 834 hectares en 2022 et 560 hectares en 2023)** de parcelles de cacao conventionnel existantes ont été converties en systèmes agroforestiers/agrosystèmes ou réhabilitées à travers des opérations de taille, de gourmandage, d'élagage (ce qui représente un taux de réalisation de 116% par rapport à la cible à mi-parcours qui était de 1200 ha).

Cette activité a été mise en œuvre en partenariat avec l'ANADER dans les 3 Régions et la Fondation Marie-Esther dans la région de l'Agnéby-Tiassa, au bénéfice de 598 producteurs dont 84 femmes. Ces bénéficiaires ont reçu des formations en matière d'agriculture sans déforestation basée sur l'agroforesterie, sur les bonnes pratiques agricoles (taille, élagage, paillage, récolte sanitaire) face au changement climatique, sur le genre et ont été sensibilisés sur la problématique du travail des enfants.

En outre, des kits d'équipements agricoles ont été distribués aux bénéficiaires. Ces kits sont



composés de machettes, de limes et de ciseaux palmistes, outils qui sont nécessaires pour certains travaux mécaniques agricoles.

*Deux (2) modèles agroforestiers sont mis en place :*

**Modèle 1 :**

**Superficie : 785 ha (627,6 ha en 2022 et 157,4 ha en 2023)**

**Nombre total d'arbres par ha : 25**

Association Cacao (1320 pieds de cacao par ha) + Essences fruitières forestières (Akpi 2 pieds par ha et Petit Cola 2 pieds par ha) + Arbres Fruitiers Agricoles (Oranger 2 pieds par ha et Avocatier 2 pieds par ha) + Plants fertilisants (Cedrela 5 pieds par ha) + Arbres d'ombrage et de bois d'œuvre (Framiré 6 pieds par ha et Fraké 6 pieds par ha)



*Plant forestier*

**Essences Fruitières Forestières**

: Akpi (*Ricinodendron heudelotii*) et Petit Cola (*Garcinia kola*)

**Arbres Fruitiers Agricoles :**

Oranger (*Citrus sinensis*), citronnier (...) et Avocatier (*Persea americana*)

**Plants fertilisants :** *Cedrela odorata*

Arbres d'ombrage et de bois d'œuvre : Framiré (*Terminalia ivorensis*) et Fraké (*Terminalia superba*)

## Modèle 2 :

La Fondation Marie Esther a convertie au total 609 ha :

· 206,4 ha réalisés en 2022 avec en moyenne 25 arbres à l'hectare

Association Cacao (1320 pieds de cacao par ha) + Essences fruitières forestières (5 pieds par ha) + Plants fertilisants (10 pieds par ha) + Arbres d'ombrage et de bois d'œuvre (10 pieds par ha)

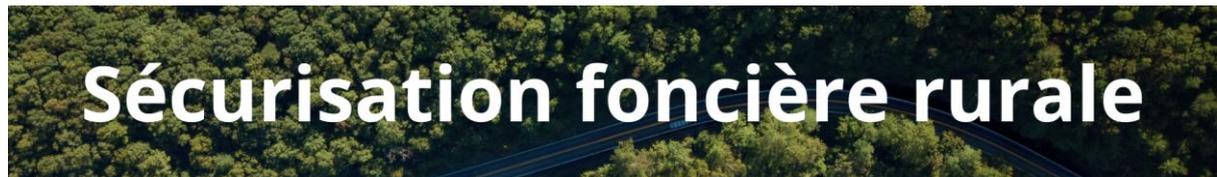
· 402,6 ha réalisés en 2023 avec en moyenne 30 arbres à l'hectare

Association Cacao (1320 pieds de cacao par ha) + Essences fruitières forestières (8 pieds par ha) + Plants fertilisants (11 pieds par ha) + Arbres d'ombrage et de bois d'œuvre (11 pieds par ha)

Essences Fruitières Forestières : Akpi (*Ricinodendron heudelotii*) et Petit Cola (*Garcinia kola*)

Plants fertilisants : Albizia Lebbeck et Acacia Mangium

Arbres d'ombrage et de bois d'oeuvre : Niangon (*Heritiera utilis*) et Tiamia (*Entandrophragma angolense*) et Fraké (*Terminalia superba*) et/ou Iroko (*Milicia excelsa*)



*La sécurisation foncière rurale vise à garantir les droits de propriété et d'accès à la terre pour les populations rurales. Elle assure aux agriculteurs et aux communautés rurales la sécurité juridique de leurs terres, ce qui réduit les risques de confiscation ou de litiges fonciers. Lorsque les droits de propriété sont clairs et sécurisés, les propriétaires ont plus d'incitations à investir dans leurs terres, à les cultiver de manière durable et à les développer.*

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE) ont initié une campagne de sensibilisation sur la sécurisation foncière dans les régions de mise en œuvre du projet «

Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE) ».

Cette campagne a pour objectif d'informer, de vulgariser la loi sur le foncier rural, d'expliquer le processus de sécurisation foncière y compris la

délimitation des territoires de villages afin d'aboutir à la certification foncière des terres des bénéficiaires. Cette campagne en effet s'inscrit dans le cadre du plan d'actions commun aux projets PROMIRE de la FAO et le

projet PAMOFOR de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) et vise à intensifier la sensibilisation des communautés à la sécurisation foncière.



*Sensibilisation sur la sécurisation foncière rurale à Biéby*

Justifiant l'intérêt de cette sensibilisation, Ellou Jean Pierre Marius responsable régional des opérations techniques de l'AFOR dans la région de la Mé s'est voulu formel : « *les sensibilisations c'est pour motiver les communautés à adhérer massivement au projet PAMOFOR afin de sécuriser le maximum de terres. A la date buttoir*

*de mai 2023, 3700 certificats fonciers ruraux ont été délivrés dans la région de La Mé par l'agence foncière rurale (AFOR). Nous sommes dans la phase d'extension et nous attendons donc qu'à la fin de cette campagne, un grand nombre de bénéficiaires PROMIRE s'inscrivent afin d'obtenir gratuitement le certificat foncier. Avec le certificat foncier, les*

*bénéficiaires pourront contracter des prêts auprès des établissements financiers pour améliorer leur productivité, moderniser leur agriculture et par ricochet leurs conditions de vie ».*

Outre la certification foncière, la sauvegarde des forêts et la lutte contre la déforestation sont aussi des objectifs de cette campagne selon le Colonel Assamoi Jonas, coordonnateur du projet PROMIRE: « *Au-delà de la sensibilisation des communautés à la sécurisation foncière, nous visons la réduction de l'accès incontrôlé aux terres et la promotion des investissements à long terme par le truchement du secteur privé aux fins d'activités telles que la restauration forestière et l'agroforesterie. Nous voulons au terme de ces sensibilisations voir la majorité des bénéficiaires obtenir leur certificat foncier ».*

Cette initiative saluée par les bénéficiaires et n'ont pas manqué d'exprimer leurs reconnaissances. « *Dans notre région, les questions de propriété foncière sont complexes et*

*souvent sujettes à des conflits. J'ai moi-même été protagoniste d'un conflit foncier, c'est d'ailleurs pour remédier à cela que j'ai décidé de faire du reboisement su ma parcelle. Aussi, la somme à payer pour acquérir ce document était très élevée et inaccessible pour moi. Mais grâce au projet PROMIRE dont je suis bénéficiaire, je peux me procurer gratuitement mon certificat foncier. Cette campagne de sensibilisation est donc la bienvenue » a expliqué Kacou Grégoire, propriétaire d'une parcelle de 1,5 hectares de restauration forestière à Biéby.*

Détenteur d'un certificat foncier pour sa parcelle de 6,43 hectares de cacao, Boni Atsé Charles qui est également le secrétaire général du comité villageois de gestion foncière rurale (CVGFR) à Diasson affirme que ce document préservera ses descendants de tout conflit foncier dans le futur. Entamée dans la région de La Mé, cette campagne de sensibilisation s'étendra dans 26 villages de mise en œuvre du projet PROMIRE.



*Sensibilisation sur la sécurisation foncière rurale à Diasson*

Pour rappel, la sécurisation foncière est un élément essentiel du développement rural durable en rapport avec la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural. Elle garantit des droits de propriété clairs et durables, elle permet aux agriculteurs et aux communautés rurales d'accéder à la terre de manière sécurisée, de stimuler les investissements agricoles et de prévenir les conflits fonciers.

# Plans de développement locaux (PDL)

## *Un outil de développement communautaire*

En plus de sa mission première qui est de contribuer à restaurer progressivement le couvert forestier par une cohabitation entre le cacao et l'arbre forestier, le projet « Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire » (PROMIRE), s'est également assigné des objectifs de développement communautaire. L'Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui met en œuvre le projet et le Ministère du Plan et du Développement travaillent en synergie afin d'aboutir à la mise en place de plans de développement locaux (PDL) dans les villages bénéficiaires.

Les PDL sont des documents de planification qui présentent les priorités de développement du village

en termes d'infrastructures socio-économiques, éducatives, sanitaires tout en prenant en compte les questions de préservation de l'environnement. Ils servent de guide aux bailleurs désireux d'investir et d'accompagner le village dans l'atteinte de ses objectifs de développement. Cela implique nécessairement la mobilisation des autorités administratives locales, des autorités villageoises et des communautés villageoises.

Le caractère inclusif et participatif de la composition des différents comités d'élaboration des PDL a conduit à des séances d'échanges en plénière en vue de relever les priorités de développement. Ces séances ont vu l'adhésion parfaite des communautés et des autorités sous-préfectorales. « Pour élaborer notre plan de

développement local, nous avons constitué des groupes : la chefferie, les jeunes et les femmes. Chaque groupe a donné son avis et nous avons fait la synthèse » assure Abré Aka Guy Charles, secrétaire générale et représentant de la chefferie au sein du comité du PDL de Ebikro-N'Dakro dans la région du Sud-Comoé. « Nos priorités c'est d'abord l'acquisition

d'une ambulance pour le centre de santé, ensuite la construction d'une troisième école primaire et enfin la construction d'un collège de proximité. Et pour se faire, en plus du conseil régional, nous allons solliciter l'appui de bailleurs désireux d'investir. Ainsi, on va procéder étape par étape pour éliminer les priorités » poursuit-il.



*Quelques membres du comité PDL de Ebikro-N'Dakro*

A l'instar de Ebikro-N'Dakro, c'est 23 villages bénéficiaires dans l'Agnéby-Tiassa, La Mé, et le Sud-Comoé qui ont élaboré leur plan de développement local (PDL) avec l'appui de la FAO et du Ministère du Plan et du Développement.

Financé par le fonds vert pour le climat (GCF) le projet PROMIRE est à sa deuxième année de mise en œuvre. Il prendra fin en 2026.



## Histoire

Bénéficiaire du projet PROMIRE, N'Guessan Amlan Monique reprend espoir grâce à l'agroforesterie

N'Guessan Amlan Monique est une veuve de 64 ans, mère de 4 enfants. Elle est productrice de cacao à Ebikro-N'Dakro dans la région du Sud-Comoé. Le décès de son époux depuis près de 20 ans lui a laissé un vide émotionnel et a eu pour conséquence également des difficultés financières auxquelles elle doit faire face toute seule. Avec sa condition de veuve, elle a désormais la responsabilité de nourrir et de prendre soin de ses enfants.

Pour la sexagénaire, une journée de travail commence à 7h 30 minutes et

prend fin à 12 h30. Chaque jour, elle lutte en travaillant pour l'avenir de ses enfants grâce à sa plantation de cacao de 1 hectare, même si la main d'œuvre et les moyens lui font défaut pour l'entretenir. Dans sa plantation, plusieurs cacaoyers s'asséchaient et mouraient du fait du soleil. Aussi, la production était insignifiante et il était vraiment impossible de subvenir aux besoins de la famille. Les fluctuations des prix du cacao, les conditions climatiques imprévisibles et les besoins de la famille au quotidien demeurent pour elle, un casse-tête.



*Dame N'Guéssan Monique dans sa plantation de cacao*

Depuis deux ans, elle bénéficie de l'appui du projet Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE) exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le ministère de

l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique. L'appui du projet a consisté à apporter un soutien précieux aux producteurs de cacao en leur enseignant des bonnes pratiques agricoles durables, en renforçant les capacités des femmes en alphabétisation numérique, en leadership et développement personnel et en entrepreneuriat.

*«La première fois que j'ai entendu parler du projet PROMIRE, j'étais sceptique mais j'ai adhéré avec l'espoir que cela apporterait des améliorations à ma plantation et à ma vie. L'aspect du projet qui a grandement contribué à mon bien-être était l'accent mis sur la préservation des forêts. J'ai été*

*encouragée à adopter des pratiques agricoles qui préservent la biodiversité et contribuent à la lutte contre la déforestation. J'ai reçu plusieurs plans d'arbres forestiers et fruitiers que j'ai planté sur ma parcelle de cacao. Je constate que les cacaoyers se développent bien et le rendement de ma plantation a*

*considérablement augmenté. Cela a également eu un impact positif sur la qualité de mon cacao, car les*

*acheteurs internationaux accordent de plus en plus d'importance à la durabilité des pratiques agricoles.*



*Dame N'Guessan Monique*

*Les revenus de la plantation sont pour nous un véritable soulagement. Je m'accroche à l'espoir et à la détermination. Chaque matin, je me lève avec la volonté de fournir un*

*avenir meilleur à mes enfants. Mon amour pour mes enfants et ma passion pour la terre me donnent la force de continuer » se réjouit-elle.*

*« L'appui que je reçois renforce ma conviction que le changement est possible, si j'ai longue vie, je sais qu'un jour je serai heureuse grâce aux retombées des arbres que je plante*

*maintenant. En partageant mon histoire, je souhaite sensibiliser sur les défis auxquels font face de nombreuses veuves productrices de cacao comme moi. Mon rêve est que,*

*grâce à une prise de conscience collective et à des actions concertées, et que plusieurs femmes adhèrent au projet, je les sensibilise déjà pour cela afin que nous puissions créer des*

*conditions plus justes pour les agriculteurs et agricultrices, garantissant un avenir durable pour nos familles et nos communautés » conclut-elle.*

*Conception et mise en page : Unité de coordination du projet*